**Pompe à chaleur avec label de qualité EHPA**

Nouvelle installation, remplacement d'une chaudière à mazout ou d'un chauffage électrique direct

Nouvelle PAC Maison individuelle Fr. 2'000.--

Habitat collectif, par logement Fr. 1'500.--

Remplacement chauffage Maison individuelle Fr. 6'000.--

par PAC combinée ECS Habitat collectif, par logement Fr. 3'500.--

Plus-value pour géothermie Maison individuelle Fr. 2'000.--

(entreprise de forage certifiée) Habitat collectif, par logement Fr. 1'000.--

***Documents à fournir :***

* le devis des travaux
* la documentation du type de pompe à chaleur (PAC)
* la déclaration de conformité au label de qualité EHPA (à demander le cas échéant au fournisseur)
* le descriptif et le schéma de l'installation
* la facture de consommation électrique de l'année précédente
* les besoins de puissance thermique pour le chauffage, calculés selon  
  la SIA 384.201
* en fin de procédure : les factures des travaux des éléments subventionnés